

GHOVODI RDC PROJET ECOLE SANS MURS

# PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE

## GUIDE D'EDUCATION AUX DROITS DES ENFANTS



Réalisée par GHOVODI avec le soutien du Bureau international Catholique de l'Enfance et l'Agence Française de Développement.





## **0. INTRODUCTION**

*Ce guide est élaboré par le programme de mobilisation communautaire de GHOVODI pour soutenir la prévention des violences commises sur les enfants en milieu scolaire et dans la communauté. Ces thèmes ont été choisis en collaboration avec les élèves, les enseignants et les chefs d'établissement de 20 écoles partenaires de la ville de Goma et du territoire de Nyiragongo dans le cadre de la mise en œuvre du Projet École sans Murs exécuté par GHOVODI avec le soutien du Bureau International Catholique de l'Enfance et de l'Agence française de Développement.*

*Ce guide est destiné aux membres des clubs de changement qui sont notamment impliqués dans la mise en œuvre du Projet Écoles Sans Murs.*

### **1. Motivation de GHOVODI à mettre en place ce guide.**

*Depuis Août 2013, GHOVODI travaille avec les adolescents dans les communautés et avec les écoles partenaires de la province du Nord-Kivu pour une communication autour du changement des comportements tant au niveau individuel que collectif.*

*Ce programme a été entrepris par GHOVODI à la suite des alertes reçus des maisons d'écoute sur les inégalités entre les filles et les garçons et les situations de maltraitements commises sur les enfants au sein des écoles partenaires dans la province du Nord-Kivu.*

*Les types de maltraitements documentés sont notamment : les viols, les mariages précoces, les harcèlements sexuels, les actes de torture dans le cadre de châtiment corporel, les travaux d'entretien ou forcés des écoles réservés uniquement aux filles, les discriminations des enfants en situation de vulnérabilité entre autres les enfants en situation d'handicap, les orphelins, les ENA ou séparés, enfants ayant connu une grossesse précoce, les enfants dits sorciers, les enfants ayant des difficultés pour payer leurs frais scolaires...*

*Les victimes sont en grande partie les filles. Parmi les auteurs figurent les enseignants, les membres des communautés autour des écoles, les autres élèves garçons.*

### **Quelques défis ont été constatés dans les écoles notamment :**

- *Problème de gouvernance dans les écoles qui n'encourage pas les cadres d'échanges existants entre les enfants et les autorités scolaires ;*
- *Codes de conduite adoptés mais très limités pour comprendre et régler les situations de maltraitance au sein des écoles*
- *Faiblesse dans le soutien aux enfants en situation de vulnérabilité. Les écoles ne mettent pas en œuvre les mesures pour documenter et prévenir la discrimination.*
- *Absence d'un système de dénonciation/signalement au sein des écoles. Beaucoup de cas restent soit sous silence soit entretenus par les autorités scolaires pour garder leur réputation.*
- *Peu d'écoles ont opté pour la voie de l'accès à la justice pour les victimes ;*



- *Peur des enfants de dénoncer par crainte de représailles. En 2014, un jeune garçon, leader d'un club scolaire a été contraint d'abandonner l'école parce qu'il avait dénoncé un enseignant ayant abusé d'une fille à l'école. Les autres enseignants se sont solidarisés contre cet élève en modifiant ses cotes pour l'amener à échouer. Bien que GHOVODI ait intervenu, cette situation a constitué un précédent menaçant pour les autres membres du club qui ont eu peur de dénoncer.*

**Considérant ces défis, GHOVODI estime que :**

- *L'engagement des autorités scolaires est d'une importance capitale pour prévenir les violences faites aux enfants dans les écoles. C'est-à-dire qu'ils doivent s'assurer que les écoles sont des cadres protecteurs dans un environnement de bienveillance qui favorise l'apprentissage et l'épanouissement.*
- *La mise en place ou le renforcement des mécanismes de prévention dans les écoles est une opportunité pour sensibiliser et mettre en œuvre les droits des enfants y compris sur les sujets transversaux, pour renforcer la protection des enfants au sein des écoles partenaires, pour prévenir et faire face aux situations de maltraitements au sein des milieux éducatifs. Grâce à ces mécanismes, les enfants dans les écoles peuvent accéder aux bonnes informations sur leur protection, peuvent parler, en toute sécurité, des violences qu'ils subissent et savent comment faire en cas d'abus ou de maltraitance.*
- *La collaboration entre les écoles, les parents, les leaders communautaires, les acteurs de la protection de l'enfance y compris les RECOPE est essentielle et est très encouragée dans le cadre de ce projet afin d'établir un réseau d'aide et protection aux enfants victimes des violences.*
- *Le partage d'information étant capitale entre les acteurs, GHOVODI pense que la mise en place des outils de communication, des espaces d'échanges peuvent faciliter ce partage.*

**2. Le projet École Sans Murs**

*GHOVODI met en œuvre le projet Écoles sans Murs (EsM), un programme multi pays exécuté au Cambodge, au Guatemala, au Paraguay et en RD Congo avec l'appui financier et technique du Bureau International Catholique de l'Enfance, de 2020 à 2023.*

*En RDC, le projet est mis en œuvre dans les Provinces du Nord et Sud Kivu par 2 partenaires dont GHOVODI au Nord-Kivu et PEDER au Sud-Kivu.*

*Ce projet vise à permettre aux enfants en situation de vulnérabilité et aux filles déscolarisées d'accéder à une éducation de base et à une formation professionnelle en vue de leur autonomisation. En apprenant un métier, ces adolescentes pourront exercer des activités qui leur assureront des ressources suffisantes pour vivre dans la dignité ainsi que s'insérer durablement dans le tissu économique et social.*

*Le projet EsM vise aussi à sensibiliser les enfants dans les écoles du Nord-Kivu sur leurs droits et à promouvoir une école de bienveillance, sans violence.*



### **3. Objectif de ce guide**

Ce guide a pour objectif de sensibiliser les élèves sur des thématiques clés relevant des droits de l'Homme.

Grâce à ce guide, les membres des clubs dans les écoles ciblées par le programme École Sans Murs auront les capacités nécessaires afin de faciliter les sessions et discussions autour des questions de droit de l'enfant, de prévention des violences commises sur les enfants dans les écoles.

Les membres des clubs sont également dotés des outils nécessaires pratiques pouvant faciliter leur mission auprès des élèves.

### **4. Mettre en place les clubs**

Dans le cadre de ce projet, GHOVODI envisage de travailler avec des clubs de défense des droits ou du changement, dans les 20 écoles partenaires ciblées dans le cadre de ce programme. Les modalités de mise en œuvre de ce programme dans les écoles sont les suivantes :

#### **a) Engagement des acteurs clés.**

GHOVODI s'assure de rencontrer la division de l'EPST, les sous-divisions de l'EPST, les chefs d'établissements scolaires pour les informer du programme et du bien-fondé de la mission avec les clubs. Les points de vue sont partagés entre l'équipe de GHOVODI et ces acteurs clés.

#### **b) Mise en place/redynamisation des clubs**

Sous la conduite du mobilisateur communautaire de GHOVODI, une mission est organisée au sein des écoles pour évaluer les mécanismes existants. Là où ces mécanismes existent, l'équipe se rassure de la constitution, de la structuration, du fonctionnement, des sujets traités, des réalisations ainsi que des défis rencontrés. Ces informations facilitent l'équipe afin de mettre en place un plan de redynamisation adapté à chaque mécanisme de protection interne de l'enfance et de club de défense des droits.

Dans les écoles où les mécanismes n'existent pas, l'équipe de mobilisation communautaire se rassure que les écoles sont sensibilisées sur l'importance de ces mécanismes. L'équipe élabore un plan de mise en place des clubs qui contient les périodes, les critères de sélection des membres, les modalités de structuration.

### **5. Constitution et fonctionnement des clubs.**

Pour la constitution des clubs, l'équipe travaille en collaboration avec les responsables des écoles partenaires. Pour chaque école, les élèves bénéficient d'une séance de sensibilisation sur les droits de l'enfant, l'importance ou le bien fondé d'un club aux côtés du gouvernement scolaire ; les élèves sont informés des rôles clés des membres de club, qui sont la sensibilisation, l'identification et l'orientation de cas.

Les chefs d'établissement permettent de choisir parmi les volontaires les personnes qui répondent aux critères clés comme membres de club.

#### **a) Composition d'un club**



Le club est composé de 15 élèves volontaires choisis au sein d'une école. Sur les 15 volontaires, nous pouvons avoir 7 filles et 8 garçons ou 8 garçons et 7 filles.

**b) Critères pour être membre d'un club**

- Être âgé entre 14 et 16 ans,
- Être élève de 8<sup>ème</sup> année cycle court ou 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année des humanités,
- Être de bonne moralité, c'est-à-dire avoir une bonne réputation à l'école, ...
- Être caractérisé par le leadership et volontariat
- Être non violent
- Avoir la capacité d'écouter et de rassembler les autres malgré les diversités ;

En cas d'abandon d'un membre de club, les autres membres s'assurent de choisir parmi les autres élèves, l'un d'eux qui puisse le remplacer et qui remplit les critères clés.

**c) Les principes clés :**

**Les clubs sont gérés par des principes clés notamment :**

- La bonne gouvernance
- L'entraide mutuelle
- La confidentialité
- La bienveillance
- La non-violence
- La démocratie
- L'inclusivité
- La sûreté

**d) Structuration des clubs**

Chaque club a un comité. Ce comité est composé d'un ou d'une :

- **Point focal** : il joue le rôle de meneur du groupe. Il représente le club dans les réunions interclubs ; il préside les réunions du club,
- **Point focal Adjoint** : il appuie le point focal dans ses attributions, il joue l'intérim du point focal en son absence,
- **Secrétaire** : il fait les rapports des activités du club, des comptes rendus des réunions des clubs,
- **Sec Adjoint** : il joue l'intérim du secrétaire en son absence,
- **Conseiller** : il est chargé de la morale du groupe, il veille au respect des principes et des valeurs propres au groupe.
- **Trésorier** : il se charge de la caisse de solidarité pour les enfants au sein des clubs ;

**e) Règlement Intérieur du Club d'Enfants au sein des Écoles  
Partenaires**

Pour le bon fonctionnement du club d'enfants et pour atteindre son objectif, il a été convenu au niveau de l'organisation GHOVODI d'élaborer un Règlement Intérieur type. Chaque club peut compléter ce règlement mais pas le réduire, selon ses besoins et l'adopter. Ce règlement est alors opposable à tous et ne souffre



d'aucune exception. Toutes ses clauses seront scrupuleusement respectées par tous les membres du club d'enfants.

En annexe, un règlement type est proposé,

### **6. Programme et contenu des séances pour les clubs**

Dix-huit thèmes ont été choisis pour les séances d'éducation aux membres du club en raison de 2 thèmes par mois.

Chaque 2 semaines, les membres du club se réunissent pour discuter sur un thème sous la facilitation du point focal ou du point focal adjoint. Le secrétaire peut aussi le faire en cas d'empêchement. Ces personnes doivent être formées préalablement par GHOVODI.

Les membres des clubs élaborent une planification des séances à faire auprès des autres élèves de l'école portant sur les questions de droit de l'enfant.

### **Déroulement détaillé des thèmes pour les clubs.**

Chaque thème tient sur 2, 3 ou 4 pages synthétiques pour faciliter l'animation de la séance.

Chaque facilitateur peut animer à sa manière en faisant des sous-groupes de discussion ou favorisant le brainstorming tous ensemble.

<b>Thème 1 : Droit de l'enfant, Bonne gouvernance et redevabilité</b>	<b>60 minutes</b>
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	<b>5 minutes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s;</li> <li>- Dites-leur que c'est la première séance sur l'éducation aux droits des enfants dans la prévention des violences en milieu scolaire ;</li> <li>- Informez les participant(e)s que chaque 2 semaines, le club va se réunir pour discuter d'un thème pendant 1 heure au maximum ;</li> <li>- Ajoutez en disant que les discussions seront ouvertes dans le respect strict des principes clés de tolérance, de démocratie qui caractérise un club. Les encourager à être plus participatif aux discussions ;</li> <li>- Rappeler aux participant(e)s le règlement intérieur pour les membres du club</li> <li>- Informez encore les participant(e)s que les travailleurs sociaux de GHOVODI notamment les Agents psychosociaux, psychologues sont disponibles et pourront intervenir chaque fois que c'est nécessaire pour apporter leur soutien.</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	<b>5 minutes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire l'approche aux participant(e)s, le contenu et la durée des discussions</li> <li>- Discuter de l'approche droit de l'enfant, la bonne gouvernance et la redevabilité au sein des écoles,</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	<b>35</b>



		<b>minu tes</b>
<p><i>Matériels : tableau noir, stylos, papiers, cartes, convention des droits de l'enfant</i></p> <p><b>Étape 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Demandez aux participant(e)s de citer les droits des enfants qu'ils connaissent</i></li> <li>- <i>Sur la liste des droits cités par les membres du club, demandez aux participant(e)s de décrire selon eux les droits qui sont respectés avec des exemples</i></li> <li>- <i>Demandez aux membres du club de dégager de cette liste, les droits qui ne sont pas respectés et pourquoi ils ne sont pas respectés</i></li> <li>- <i>Ajouter en demandant aux participant(e)s, d'élaborer la liste des personnes selon eux, qui doivent veiller au respect des droits des enfants ;</i></li> </ul> <p><b>Étape 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Par un jeu des questions, demandez aux participant(e)s de définir les concepts suivants : La bonne gouvernance et la redevabilité</i></li> <li>- <i>Demandez ensuite aux participant(e)s en quoi la bonne gouvernance et la redevabilité dans les écoles peuvent faciliter le respect des droits des enfants;</i></li> </ul>		
<p><b>Conclusion</b></p>		<b>5 minu tes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</i></li> <li>- <i>Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la prochaine séance.</i></li> <li>- <i>Le facilitateur s'assure que les réponses des participant(e)s sont notées fidèlement.</i></li> </ul>		
<p><b>Notes du facilitateur</b></p>		<b>10 minu tes</b>
<p><b>À la clôture des discussions,</b> le facilitateur montre aux participant(e)s que :</p> <p><b>1. Étape 1 : Comprendre l'enfant et ses droits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Qu'un enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans</i></li> <li>- <i>Les droits de l'enfant consacrent les garanties fondamentales à tous les êtres humains : droit à la vie, la non-discrimination, l'éducation, la protection de l'intégrité physique et mentale (protection contre l'esclavage, la torture et les mauvais traitements, etc...)</i></li> <li>- <b><i>L'article 13 de la loi N°009/01 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant précise que, tout enfant a droit à la vie. Le père et la mère ou l'un d'eux ou la personne exerçant l'autorité parentale, ainsi que l'Etat ont l'obligation d'assurer sa survie, son éducation, sa protection et son épanouissement.</i></b></li> <li>- <i>Les droits non couverts sont entre autres le droit à l'éducation, à l'alimentation, les causes sont notamment liées à une faiblesse de l'État, une incapacité des parents à jouer leur responsabilité, une faible vulgarisation des lois et des autres dispositions en matière de protection des droits des enfants ;</i></li> <li>- <i>2 outils sont à exploiter ici dont la loi sur la protection de l'enfant en RDC (2009) et la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989) pour</i></li> </ul>		



comprendre de manière plus détaillée les dispositions pertinentes sur les droits des enfants.

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/84828/94647/F1949034568/Protection%20de%20l'enfant%202.pdf>

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

[https://www.achpr.org/fr\\_legalinstruments/detail?id=46](https://www.achpr.org/fr_legalinstruments/detail?id=46)

## **Étape 2 : Concepts clés**

*La bonne gouvernance : est la gestion responsable de la chose publique. Elle suppose une bonne collaboration entre les gouvernants et les gouvernés ; Elle suppose également la bonne gestion des moyens mis à disposition et la participation de tous à la décision au sein d'un groupe. Des bons exemples à promouvoir au sein des clubs.*

*Au sein des écoles, la bonne gouvernance permet aux autorités d'avoir un dialogue inclusif avec les élèves. Les autorités scolaires se rassurent que les voix des enfants sont écoutées et prises en compte au sein des écoles ;*

*- **La Redevabilité** : c'est le fait de rendre compte. Dans les pratiques et attitudes, il s'explique par le fait que les personnes doivent avoir des pratiques redevables. Au sein du club, les membres peuvent s'assurer qu'ils développent des attitudes qui ne nuisent pas aux autres.*

*Les enseignants, les autorités scolaires doivent aussi avoir des pratiques et des attitudes qui ne nuisent pas aux enfants. Ils doivent avoir des comportements irréprochables et justes.*



<b>Thème 2: Bonnes pratiques d'hygiène en milieu scolaire pour lutter contre le COVID-19 et EBOLA</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s ;</li> <li>- Dites-leur que c'est le deuxième (2) Thème de l'approche Prévention des Violences faites aux femmes et aux filles en milieu scolaire ;</li> <li>- Demandez aux participant(e)s de rappeler les points clés de la séance précédente ;</li> <li>-</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5 minutes
-Renforcer les capacités des membres du club sur les bonnes pratiques d'hygiène en milieu scolaire (Prévention EBOLA et COVID-19)	
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minutes
<p>Matériels : Flip chart, stylos, marqueurs, ...</p> <p>Etape 1 Demander aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Qu'est-ce que l'EBOLA (symptômes, modes de transmission)</li> <li>2) Qu'est-ce que le COVID-19 (Symptômes et modes de transmission)</li> </ol> <p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s d'identifier les mesures de prévention contre Ebola et COVID-19</li> <li>- Dites aux participant(e)s d'identifier les mesures qui ne sont pas respectées dans les écoles et le risque sur la protection des enfants et quelles solutions sont possibles.</li> </ul>	
<b>Conclusion</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement lors de la prochaine séance</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le facilitateur, définit les Concepts:</p> <p><b>EBOLA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La maladie à virus Ebola (auparavant appelée fièvre hémorragique à virus Ebola) est une maladie grave, souvent mortelle, dont le taux de létalité peut atteindre 90%. Comme son nom l'indique, elle est due au virus Ebola, qui appartient à la famille des filovirus.</li> <li>- Le virus Ébola se transmet par contact direct avec : des fluides corporels tels que le sang, la salive, l'urine, le lait maternel, le sperme, la sueur, les selles et les vomissements des personnes infectées, vivantes ou non</li> </ul> <p>La maladie à virus Ebola est apparue pour la première fois en 1976, lors de 2 flambées simultanées à Nzara (aujourd'hui le Soudan du Sud) et à Yambuku (République démocratique du Congo)</p> <p>Ces symptômes sont les vomissements, des diarrhées, d'éruptions</p>	



cutanées, d'insuffisance rénale et hépatique et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes.

### **Comment éviter la maladie à virus Ebola ?**

- *Exercez de bonnes pratiques d'hygiène. ...*
- *Éviter les contacts directs non protégés. ...*
- *Éviter les régions et les activités à haut risque, surtout les forêts où se fait le braconnage, ...*
- *Évitez les activités sexuelles non protégées. ...*
- *Suivez des pratiques funéraires sécuritaires. ...*
- *Évitez d'entrer en contact avec des animaux sauvages.*

### **LE COVID-19**

#### **Qu'est-ce qu'un « nouveau » coronavirus ?**

*Un nouveau coronavirus (CoV) est une nouvelle souche de coronavirus. D'abord appelée « nouveau coronavirus 2019 » ou « nCoV-2019 », la maladie provoquée par le nouveau coronavirus identifiée pour la première fois à Wuhan, en Chine, a été rebaptisée « maladie à coronavirus 2019 » (COVID-19) – « CO » pour corona, « VI » pour virus et « D » pour maladie en anglais (disease).*

*Le virus du COVID-19 est un nouveau virus de la même famille que d'autres virus tels que le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et certains types de rhumes courants.*

#### **Comment se propage le COVID-19 ?**

*Le virus se transmet par contact direct avec les gouttelettes respiratoires produites par une personne infectée (lorsqu'elle tousse ou éternue) et au contact de surfaces sur lesquelles est le virus. Le virus du COVID-19 peut survivre sur les surfaces pendant plusieurs heures, mais de simples désinfectants peuvent le tuer.*

#### **Quels sont les symptômes du coronavirus ?**

*Les symptômes peuvent inclure de la fièvre, de la toux et un essoufflement, mais aussi des maux de têtes, des diarrhées, des courbatures, perte d'odorat et du goût. Dans les cas les plus graves, l'infection peut provoquer une pneumonie ou des difficultés respiratoires, certains ont alors besoin d'oxygène, sont placés en réanimation. Plus rarement, la maladie peut être mortelle. Certains ont une forme longue et les patients sont fatigués et malades pendant des mois. La maladie étant nouvelle, il y a encore une méconnaissance de ce covid19.*

*Ces symptômes sont comparables à ceux de la grippe (influenza) ou d'un rhume banal, des maladies beaucoup plus courantes que le COVID-19, d'où la nécessité de procéder à des examens afin de confirmer qu'une personne est bien atteinte du COVID-19.*

*Il faut noter que le COVID-19 a développé plusieurs variants (africain du*



Sud, brésilien, anglais) qui sont encore plus contagieux et peut être plus graves. La prévention est essentielle, car vu la volatilité et la contagiosité du virus, les centres hospitaliers sont rapidement débordés et ne peuvent gérer tous les malades.

### **Comment éviter les risques d'infection ?**

Voici quatre précautions que votre famille et vous pouvez prendre pour éviter l'infection :

- Lavez-vous fréquemment les mains (paumes, dessus des mains, entre les doigts, pouces) avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec le pli du coude ou un mouchoir lorsque vous toussiez ou éternuez
- Évitez tout contact rapproché avec des personnes présentant des symptômes comparables à ceux d'un rhume ou de la grippe
- Consultez un médecin en cas de fièvre, de toux ou de difficultés à respirer

### **Dois-je porter un masque médical ?**

Le port d'un masque médical est indispensable si vous présentez des symptômes respiratoires (toux ou éternuements) afin de protéger les personnes qui vous entourent.

Dans les autres cas, il faut suivre les prescriptions du gouvernement, le port d'un masque (chirurgical ou épais car il doit bien filtrer les particules), dans les endroits où il y a beaucoup de population est conseillé, surtout avec le développement des variants très virulents. Quand vous portez un masque, assurez-vous de l'utiliser et de le manipuler correctement afin de garantir son efficacité et de ne pas avoir de risques de transmission du virus. En effet, le masque empêche le virus d'atteindre votre nez et votre bouche, donc si vous touchez un masque contaminé, puis, sans vous laver correctement les mains, vous touchez votre visage, le port du masque aura été inutile. De même si le masque ne couvre pas votre bouche et votre nez.

La seule utilisation d'un masque ne suffit pas à arrêter les infections et doit être associée à d'autres mesures : se laver fréquemment les mains, se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on éternue et que l'on tousse, et éviter tout contact rapproché avec des personnes présentant des symptômes comparables à ceux d'un rhume ou de la grippe (toux, éternuements et fièvre).

### **Le COVID-19 touche-t-il les enfants ?**

Il s'agit d'un nouveau virus si bien que nous manquons encore de données sur ses effets sur les enfants, les adolescents et les femmes enceintes. Nous savons que des personnes de tout âge peuvent être infectées par le virus, et parfois très sérieusement. Le virus a une forme grave surtout pour les personnes âgées, mais cela n'exclut pas



*totalément les enfants.*

*Le facilitateur informe les participant(e)s que, chaque école doit disposer d'un point d'eau potable amélioré, des latrines séparées filles/garçons suffisantes en fonction des effectifs, des lave-mains devant chaque bloc de latrines et chaque classe, et d'un kit d'hygiène composé de matériel d'assainissement et de produits d'entretien.*

*Les enseignants et élèves, doivent tenir compte des mesures barrières, chacun portant convenablement son masque pour se prévenir contre les virus à Ébola et Covid-19, et de bien laver ses mains avec le savon.*



<b>THEME 3 : IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE DES ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE</b>	
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s la séance passée et dites-leur de vous dire ce qu'ils ont fait différemment dans leurs pratiques d'hygiène à l'école et à domicile;</li> <li>- Informez les participant(e)s qu'aujourd'hui ils vont voir un nouveau sujet.</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les situations de maltraitance commis sur les enfants dans les écoles</li> <li>- Initier les élèves à la dénonciation des cas</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minutes
<p>Matériels : Tableau noir, craies, ...</p> <p>Etape 1</p> <p>Demander aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce que la maltraitance des enfants ? Donnez des exemples</li> <li>- Pouvez-vous citer les types de maltraitance des enfants que vous observez dans votre école (chaque participant(e) donne des exemples qu'il a observés lui-même) (inscrire les catégories au tableau)</li> </ul> <p>Etape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s de lister les conséquences de la maltraitance sur les enfants</li> <li>- Demandez-leur (participant(e)s) ensuite de dégager les mesures à prendre lorsqu'on est victime de la maltraitance au sein de l'école ;</li> <li>- Quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour prévenir les situations de maltraitance des enfants ?</li> <li>-</li> </ul>	
<b>Conclusion</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p><b>La maltraitance des enfants</b></p> <p>Il s'agit de toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.</p> <p>Aborder la maltraitance est un phénomène relativement récent et souvent compliqué, car il se passe beaucoup en famille ou des lieux de confiance.</p> <p>Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) « La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement</p>	



*négligeant, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. »*

Une étude du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant en Côte d'Ivoire, publiée en mars 2020, indique que 58% des filles et 66,5% des garçons ont subi au moins une forme de violence pendant l'enfance. Ce n'est donc pas rare

**.Les principaux facteurs de risque et facteurs de vulnérabilité de la personne maltraitante sont :**

- *Les antécédents de violence familiale*
- *le fait d'avoir subi soi-même des maltraitances étant enfant;*
- *les problèmes de dépendance (ex. : alcool, drogue, jeu compulsif);*
- *les problèmes de santé mentale ou physique;*
- *les problèmes personnels liés au travail, difficultés financières ou familiales;*
- *le fait d'avoir un enfant non désiré ou qui ne répond pas aux attentes imaginées par les parents;*
- *les inégalités sexuelles et sociales;*

**Conséquences sur les enfants**

- *Les enfants maltraités risquent une grande variété de problèmes en lien avec la santé mentale, comme la dépression, l'anxiété, mais aussi l'abus de substances, la criminalité et d'autres formes de comportement affectif mal régulé.*

*La violence à l'école est l'une des formes les plus visibles de violence à l'égard des enfants mais difficile à dénoncer car elle se passe dans un milieu où l'adulte a un rôle de modèle, et d'autorité. Elle peut se manifester sous de nombreuses formes, allant de la violence physique à la violence psychologique, en passant par les violences sexuelles.*

*Elle se traduit souvent par des brimades ou des actes d'intimidation et de répression. Cela peut se réaliser aux yeux de tous, et il est alors difficile de condamner les faits, ou à l'abri des regards. Ce phénomène instaure un climat d'insécurité et de peur pour les enfants concernés qui vont craindre tous les adultes de l'école. Cela viole le droit des élèves d'apprendre dans un environnement sûr et non menaçant et constitue une circonstance aggravant, du fait de l'autorité exercée sur le mineur, qui est encore plus influençable, sous emprise. Or, l'école, en tant que lieu d'apprentissage et de socialisation, ne peut remplir sa mission si les enfants évoluent dans un environnement marqué par la violence.*

*Tout enfant a le droit de vivre à l'abri de la violence physique et psychologique. En vertu de la Convention des Nations Unies relative*



aux droits de l'enfant, les Etats sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les enfants contre la violence.

*En classe, les enfants victimes de maltraitance ont des difficultés cognitives, émotionnelles et comportementales qui entravent leurs capacités à gérer efficacement les situations d'apprentissage et à réussir à l'école. Enfin, des interventions pourraient cibler les parents ou les familles d'accueil afin de les aider à mieux soutenir les apprentissages des enfants et favoriser le développement des caractéristiques bénéfiques à la gestion efficace et autonome des apprentissages scolaires.*

*Quelles sont les mesures à prendre :*

- a) Préventive*
- *Signalement des cas de protection*
- *b) Réponse :*

*Référencement des cas vers les structures de prise en charge selon les besoins des victimes (structures sanitaires, ong de défense des droits...)*



<b>THEME 4 : LA LOI SUR LES VIOLENCES SEXUELLES EN RDC</b>	60 minu						
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minu						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s;</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s que la troisième séance a porté sur la maltraitance des enfants</li> <li>- Informez aux participant(e)s que pour la séance d'aujourd'hui, il sera question d'exploiter la loi sur la répression des actes des violences sexuelles en RDC</li> </ul>							
<b>Objectif de la séance</b>	5 minu						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre la loi portant répression des Violences Sexuelles en RDC</li> </ul>							
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minu						
<p><b>Matériels :</b> Tableau, ...</p> <p>Etape 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informez les participant(e)s qu'en RDC, il existe la loi sur les violences sexuelles qui réprimande les maltraitances commises sur les femmes et les filles (ces infractions sont réunies dans le code pénal)</li> </ul> <p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donnez aux participant(e)s le tableau réunissant les infractions en rapport avec la loi N°006/018 et 006/019 portant répression des violences sexuelles en RDC.</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>INFRACTIONS</b></td> </tr> <tr> <td><b>Attentat à la pudeur</b> (ex : exposer les parties intimes d'une personne, arracher les vêtements de quelqu'un, toucher les parties intimes de quelqu'un, visualiser quelqu'un qui est nu ou l'exposer...)</td> </tr> <tr> <td><b>Viol</b> (introduire l'organe sexuel ou autre objet dans celui d'un homme ou d'une femme de moins de 18 ans ou d'un majeur sans son consentement ou sa volonté)</td> </tr> <tr> <td><b>Proxénétisme</b> (favoriser ou tirer profit de la prostitution d'une personne mineure ou majeure)</td> </tr> <tr> <td><b>Attentat aux mœurs</b> (l'excitation des mineurs à la débauche)</td> </tr> <tr> <td><b>Esclavage sexuel</b> (priver quelqu'un de sa liberté en l'achetant, le vendant ou le prêter à des fins sexuelles ou le contraindre à des actes de nature sexuelle)</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le facilitateur explique le contenu après lecture par les participant(e)s</li> </ul>	<b>INFRACTIONS</b>	<b>Attentat à la pudeur</b> (ex : exposer les parties intimes d'une personne, arracher les vêtements de quelqu'un, toucher les parties intimes de quelqu'un, visualiser quelqu'un qui est nu ou l'exposer...)	<b>Viol</b> (introduire l'organe sexuel ou autre objet dans celui d'un homme ou d'une femme de moins de 18 ans ou d'un majeur sans son consentement ou sa volonté)	<b>Proxénétisme</b> (favoriser ou tirer profit de la prostitution d'une personne mineure ou majeure)	<b>Attentat aux mœurs</b> (l'excitation des mineurs à la débauche)	<b>Esclavage sexuel</b> (priver quelqu'un de sa liberté en l'achetant, le vendant ou le prêter à des fins sexuelles ou le contraindre à des actes de nature sexuelle)	
<b>INFRACTIONS</b>							
<b>Attentat à la pudeur</b> (ex : exposer les parties intimes d'une personne, arracher les vêtements de quelqu'un, toucher les parties intimes de quelqu'un, visualiser quelqu'un qui est nu ou l'exposer...)							
<b>Viol</b> (introduire l'organe sexuel ou autre objet dans celui d'un homme ou d'une femme de moins de 18 ans ou d'un majeur sans son consentement ou sa volonté)							
<b>Proxénétisme</b> (favoriser ou tirer profit de la prostitution d'une personne mineure ou majeure)							
<b>Attentat aux mœurs</b> (l'excitation des mineurs à la débauche)							
<b>Esclavage sexuel</b> (priver quelqu'un de sa liberté en l'achetant, le vendant ou le prêter à des fins sexuelles ou le contraindre à des actes de nature sexuelle)							
<b>Conclusion</b>	5 minu						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>							
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minu						
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le facilitateur informe les participant(e)s que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les filles sont le plus victimes des violences dans leurs familles respectives et à l'école</li> </ul>							



- Des inégalités sont constatées dans le traitement des enfants filles vis-à-vis des garçons,
- Les garçons ont plus de privilège dans ces communautés basées sur les normes sociales discriminatoires. Par exemple, les garçons sont scolarisés au détriment des filles, ils ne participent pas aux tâches ménagères, ils sont héritiers et profitent la succession, ....
- Dans les relations filles et garçons, on observe des cas de viol, de harcèlement sexuel, des chantages, des violences psychologiques, des injures de sous-estimation, ...

- Pour conclure, le facilitateur demande aux participant(e)s de :

- prendre conscience, de briser le Silence,
- dénoncer les situations de violence dont elles sont victimes,
- Modifier les attitudes de tous et toutes,

Ensemble nous pouvons éliminer ce fléau qui gangrène la communauté, accompagnons les femmes et filles à revendiquer leurs droits et sensibilisons les hommes et les garçons pour faire évoluer les mentalités.

Le facilitateur informe encore les participant(e)s que, **l'article 170**, section **a,b,c,d** de la loi sur les violences sexuelles, précise la peine qui peut être infligée à toute personne qui a commis ou qui aurait tenté à une quelconque forme de violence à une personne du sexe opposé. Et **l'article 171** de la même loi, stipulant la peine à perpétuité à toute personne qui aurait commis une violence qui cause la mort à la victime.

Informez les participant(e)s que les conséquences sont plus graves pour les auteurs des violences sexuelles sur les mineurs de moins de 14 ans.

Pour résumer :

infraction :	Commis sur – de 14 ans	Commis sur +14 ans
attentat à la pudeur/	5 à 15 ans de servitude (art. 167 CP)	6 mois à 5 ans
attentat aux mœurs	3 mois à 5 ans (art.172 CP)	
Viol	7 à 20 ans (art. 70 LPE)	5 à 20 ans

Que faire en cas de violences sexuelles ?

- Les autorités,
- les services médicaux et sociaux

comment les prévenir ?



<b>THEME 5 : LA LOI SUR LA PROTECTION DES ENFANTS EN RDC</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5minites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s;</li> <li>- Faites un rappel sur le thème 4 relatif à loi sur les violences sexuelles et demandez aux participant(e)s de partager leurs expériences sur la mise en œuvre effective de cette loi.</li> <li>- Informez les participant(e)s que maintenant vous allez parler du cinquième thème qui porte la loi relative à la protection de l'enfance en RDC</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des membres du club sur la loi portant protection de l'enfant en RDC</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minutes
<p><b>Matériels : Flip chart, stylos, marqueurs, copies de la loi ...</b></p> <p><b>Etape 1</b></p> <p><i>Demandez aux participant(e)s les questions suivantes :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Qu'est-ce qu'un enfant?</i></li> <li>2) <i>C'est quoi la protection ?</i></li> <li>3) <i>Qu'est-ce qu'un enfant en situation difficile?</i></li> <li>4) <i>Avez-vous des connaissances sur la loi portant protection de l'enfant en RDC ? Si oui ? pouvez-vous nous dire ce que vous savez de cette loi ?</i></li> <li>5) <i>Si non, le facilitateur peut donner une copie de la loi au groupe pour l'exploitation</i></li> <li>6) <i>Les membres du club exploitent la loi N°009/01 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant en RDC</i></li> <li>7) <i>Le facilitateur explique avec les participant(e)s le contenu de la loi.</i></li> </ol> <p><b>Etape 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Demandez aux participant(e)s de donner leurs expériences et commentaires sur la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfance (Avancés et défis)</i></li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</i></li> <li>- <i>Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</i></li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p><i>A la clôture de la session, le facilitateur engage un débat sur les lois et sur les dispositions pertinentes. Ceci en lien avec les réalités contextuelles qui doivent être bien décrites par les membres des clubs.</i></p> <p><i>Quelles sont les actions possibles, si un enfant est maltraité ? où peut-il trouver une aide ?</i></p> <p><i>Se rendre au près des structures sociales comme les RECOPE (Réseau Communautaire de Protection de l'Enfance), les ONG qui œuvrent dans la</i></p>	



protection comme GHOVODI, pour une assistance et orientations.

<b>THEME 6 : DROIT À L'ÉDUCATION</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s</li> <li>- Dites- leur que c'est le 6<sup>ème</sup> thème de l'approche Prévention des Violences faites aux femmes et aux filles dans la communauté ;</li> <li>- Rappelez que les discussions sont toujours ouvertes dans le respect strict des principes clés notamment la sécurité, la confidentialité ;</li> <li>- Informez les participant(e)s que la séance sera focalisée sur le droit à l'éducation pour les enfants.</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les membres du club sur le droit à l'éducation pour les enfants</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minutes
<p>Matériels : Flip chart, stylos, marqueurs, ...</p> <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappelez les dispositions pertinentes en se basant sur la loi portant protection de l'enfance en RDC et aussi en rapport avec la convention relative aux droits de l'enfant ;</li> <li>- Informez les enfants que tout enfant a droit à l'éducation (Article 26 de la déclaration universelle de droit de l'homme). Les filles comme les garçons doivent avoir les mêmes chances d'accéder à une éducation de qualité.</li> </ul> <p>Etape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes:             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Quelles sont les catégories d'enfant qui n'accèdent pas à l'éducation ? et pourquoi ?</li> <li>2) Quelles sont les causes d'abandon scolaire chez les enfants ?</li> <li>3) Comment les enfants vulnérables peuvent accéder à une éducation de qualité?</li> <li>4) Quels rôles doivent jouer les autorités scolaires, les parents et le gouvernement pour permettre aux enfants d'accéder à une éducation de qualité ?</li> </ol> </li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	35



	minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p><i>Le facilitateur informe les participant(e)s que les filles et les garçons ont droit à l'éducation.</i></p> <p><i>Les parents doivent s'engager à mettre les enfants dans une situation qui leur permette d'apprendre et d'étudier dans les bonnes conditions. (ne pas les surcharger de travail ne permettant pas de revoir leurs leçons)</i></p> <p><i>Les autorités scolaires doivent faire en sorte que les enfants puissent bénéficier d'une sécurité en étant à l'école. Qu'il soit à l'abri des dangers également. L'école doit être bien traitante. Les enfants ne doivent pas y être victimes, notamment de la discrimination.</i></p> <p><i>L'Etat doit veiller à ce que les enfants en situation de vulnérabilité bénéficient d'un accès à l'éducation de qualité.</i></p> <p><b>l'article 28</b> de la convention des droits de l'enfant (CDE) dispose que les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :</p> <p>a) Ils rendent <b>l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;</b></p> <p>b) Ils encouragent <b>l'organisation</b> de différentes formes <b>d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant,</b> et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;</p> <p>c) Ils assurent à <b>tous l'accès à l'enseignement supérieur,</b> en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;</p> <p>d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant <b>l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;</b></p> <p>e) Ils prennent des mesures pour <b>encourager la régularité de la fréquentation scolaire</b> et la réduction des taux d'abandon scolaire.</p> <p>2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la <b>discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant</b> en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.</p> <p>L'article 29 de la CDE (Convention des droits de l'enfant) demande l'observation générale de l'application du droit à l'éducation et indique les objectifs de cette éducation nationale.</p> <p>Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :</p> <p>a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;</p> <p>b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations</p>	



Unies;

c) *Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;*

d) *Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;*

e) *Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.*

*la loi congolaise portant protection de l'enfant a aussi prévu ce droit et l'obligation pour les parents d'envoyer à l'école, qui doit être gratuite :*

**Article 38 :**

*Tout enfant a droit à l'éducation.*

*Les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école sans aucune discrimination.*

*L'Etat garantit le droit de l'enfant à l'éducation en rendant obligatoire et gratuit l'enseignement primaire public. Il organise les différentes formes d'enseignement secondaire et professionnel. Il intègre l'enseignement des droits humains, en particulier des droits et devoirs de l'enfant, ainsi que l'initiation à la vie à tous les niveaux du système éducatif.*

**Article 39**

*Aucun enfant ne peut, en matière d'éducation, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif ou du fait d'un particulier.*

**NB :** *un enfant dont la famille ne peut pas payer les frais d'écolage peut être orienté dans les structures sociales d'encadrement d'enfants dans différents métiers afin de préparer sa vie professionnelle pour contribuer au développement du pays.*



<b>THEME 7 : OPINION, EXPRESSION et PARTICIPATION DES ENFANTS</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s que la séance passée a concerné le droit à l'éducation pour tous</li> <li>- Informez aux participant(e)s que cette séance va s'articuler autour du droit à la participation des enfants</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s les principes pour chaque session</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les membres des clubs sur le droit à la participation des enfants</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minutes
<p><b>Matériels : Flip chart, stylos, marqueurs,</b></p> <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander aux participant(e)s les questions suivantes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Qu'est-ce la participation des enfants ?</li> <li>b) Qu'est-ce que la liberté d'expression et d'opinion (limites et respect envers autrui)</li> <li>c) Quelles sont nos limites?</li> <li>d) Pourquoi la participation des enfants est très importante ?</li> <li>e) Quels sont les obstacles à la participation des enfants ?</li> </ol> </li> </ul> <p>Etape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s leurs observations, comment ils évaluent la participation des enfants aux loisirs, aux décisions dans leurs écoles, leurs églises et aussi leurs familles respectives ;</li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le facilitateur informe les participant(e)s que la participation des enfants est un élément très capital et que les autorités scolaires et les parents doivent veiller à cela.</p> <p>Ainsi la liberté d'expression et d'opinion est le droit de pouvoir partager ses avis et ses idées face à une situation qui le demande.</p> <p>Au niveau des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisser les enfants participer aux jeux</li> <li>- Aux décisions dans les ménages</li> <li>- Aux choix</li> </ul> <p>Au niveau des écoles également, les autorités doivent veiller à cela.</p> <p>Attention : Participer et donner son opinion, ça ne signifie pas non plus que tout ce qu'un enfant veut, les adultes doivent le faire !</p>	



Le préambule de la loi portant protection de l'enfance prévoit justement de :

- diffuser et promouvoir la culture des droits et devoirs de l'enfant et en faire connaître à celui-ci les particularités intrinsèques en vue de garantir l'épanouissement intégral de sa personnalité et de le préparer à ses responsabilités citoyennes,
- faire participer l'enfant à tout ce qui le concerne par des moyens appropriés susceptibles de l'aider à acquérir les vertus du travail, de l'initiative et de l'effort personnel,

### **Article 83**

- Le Parlement et les comités des enfants permettent à ces derniers d'exercer leur liberté d'association. Ils ont pour mission de rendre effective la participation des enfants aux initiatives de la communauté nationale, dans les questions qui les concernent.
- Un arrêté interministériel des ministres ayant la famille et l'enfant ainsi que l'enseignement primaire secondaire et professionnel dans leurs attributions fixe l'organisation et le fonctionnement du Parlement et des Comités des enfants.

au niveau de la CDE :

### **Article 12**

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

### **Article 13**

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :
  - a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou
  - b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

### **Article 14**

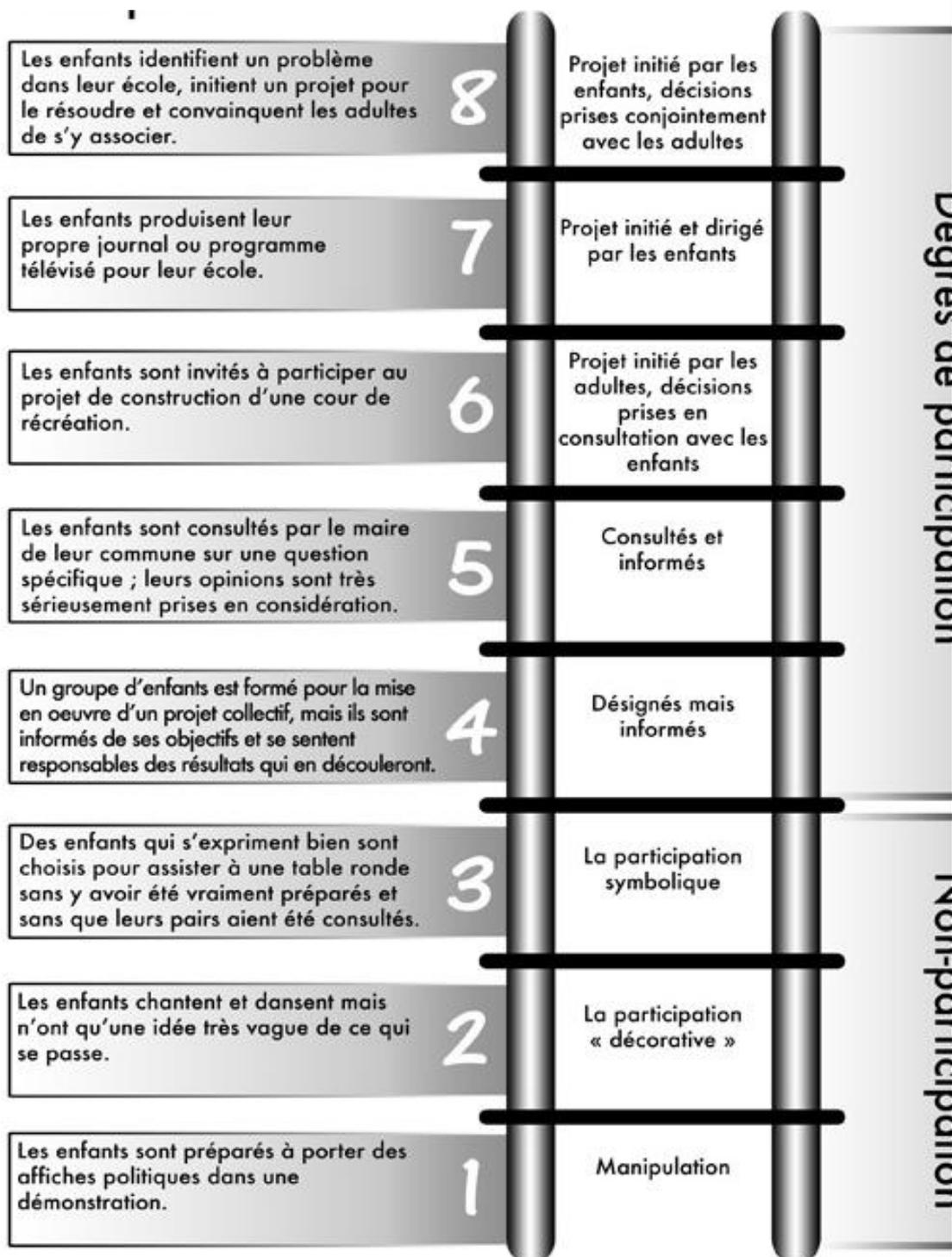
1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
2. Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.
3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

### **Article 15**

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.



voici une échelle mesurant le degré de participation :





--	--



THEME 8 : UNE ÉCOLE BIEN TRAITANTE	60 minutes																								
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes																								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s</li> <li>- Informez les participant(e)s que c'est le huitième thème</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s que la session passée a porté sur la l'opinion et la participation des enfants</li> <li>- Bien informez les participant(e)s que la séance d'aujourd'hui tiendra compte de l'environnement dans lequel ils évoluent ;</li> </ul>																									
<b>Objectif de la séance</b>	5 minutes																								
<p>Amener les membres du club à comprendre les notions clés sur l'école bien traitante et à analyser l'environnement dans lequel ils évoluent en tant qu'élèves.</p>																									
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minutes																								
<p><b>Matériels : papiers, tableau noir et craie</b></p> <p>Etape 1 (unique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Posez aux participant(e)s les questions suivantes :</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Qu'est-ce qu'une école bien traitante</li> <li>b) Peut-on trouver des violences dans les écoles ? quels types de violences ?</li> <li>c) Pourquoi y a-t-il des violences physiques sur les enfants dans les écoles ? Est-il une bonne pratique ?</li> <li>d) Pourquoi y a-t-il des pressions psychologiques ? Par qui peuvent-elles être commises ?</li> <li>e) Comment les enseignants devraient favoriser le bon traitement des enfants dans les écoles ?</li> <li>f) Comment exprimer la bienveillance en actes ? Listez les valeurs et les actions qui participent à l'édification d'une culture bien traitante. Rapide réflexion individuelle puis brainstorming en groupe – notez tous les termes sur un flipchart - essayez de classer les mots clés par catégories, par exemple ce qui relève de l'environnement, des enseignants et des droits de l'enfant.</li> </ol> <table border="1" data-bbox="140 1554 1270 1854" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Dialogue</td> <td style="padding: 5px;">Sourire</td> <td style="padding: 5px;">Égalité</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Confiance</td> <td style="padding: 5px;">Écoute</td> <td style="padding: 5px;">Justice</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Compréhension</td> <td style="padding: 5px;">Encouragement</td> <td style="padding: 5px;">Participation</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Solidarité</td> <td style="padding: 5px;">Affection</td> <td style="padding: 5px;">Mesure</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Partage</td> <td style="padding: 5px;">Prise en compte</td> <td style="padding: 5px;">Respect</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Cohérence</td> <td style="padding: 5px;">Humour</td> <td style="padding: 5px;">Vérité</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Constance</td> <td style="padding: 5px;">Chaleur humaine</td> <td style="padding: 5px;">Expression...</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Epanouissement ...</td> <td style="padding: 5px;">Implication...</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> <li>g)</li> </ol>	Dialogue	Sourire	Égalité	Confiance	Écoute	Justice	Compréhension	Encouragement	Participation	Solidarité	Affection	Mesure	Partage	Prise en compte	Respect	Cohérence	Humour	Vérité	Constance	Chaleur humaine	Expression...	Epanouissement ...	Implication...		
Dialogue	Sourire	Égalité																							
Confiance	Écoute	Justice																							
Compréhension	Encouragement	Participation																							
Solidarité	Affection	Mesure																							
Partage	Prise en compte	Respect																							
Cohérence	Humour	Vérité																							
Constance	Chaleur humaine	Expression...																							
Epanouissement ...	Implication...																								
<b>CONCLUSION</b>	5 minutes																								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> </ul>																									



- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine

**Notes du facilitateur**

10 minutes

- Le facilitateur favorise les discussions entre les participant(e)s pour étudier les situations de violences contre les enfants dans les écoles.
- Le facilitateur rappelle aux participant(e)s que les écoles devraient constituer des cadres protégés qui mettent les enfants à l'abri des dangers ;

*La bientraitance est un ensemble d'attitudes et de comportements positifs, de respect, de soins, de marques et manifestations de confiance, d'encouragement et d'aide envers des personnes ou des groupes en situation de vulnérabilité. La bientraitance est une culture qui promeut le respect et la dignité de la personne en prenant en compte ses spécificités, ses besoins et son histoire personnelle.*

*Il est nécessaire d'apporter une attention particulière à notre façon d'être en relation avec l'autre (adulte, enfant, collègue, auteur, victime,...) et à la qualité de cette relation. La bientraitance commence dans des petites choses du quotidien qui peuvent paraître anodines ; dans notre souci de reconnaître l'autre.*



<b>THEME 9: LE GENRE</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participantes ;</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s que la séance passée a concerné l'école bien traitante</li> <li>- Informez les participant(e)s que la séance d'aujourd'hui va porter sur le genre</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
Doter les membres du club de connaissance sur le genre afin de réduire les stéréotypes de genre	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p><b>Matériels : craie, tableau noir, papier, stylo</b></p> <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Qu'est-ce que le genre ?</li> <li>b) Quelles différences existe-t-il entre le genre et le sexe ?</li> <li>c) Quelles sont les obstacles à l'égalité de genre ?</li> </ol> </li> </ul> <p>Etape 2</p> <p>Regards croisés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle différence de traitement/considération y a-t-il selon que l'on est fille ou garçon dans la communauté ?</li> <li>- Comment les familles et les communautés devraient construire l'égalité entre les filles et les garçons ?</li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10minites
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le facilitateur définit aux participant(e)s les concepts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Genre</b> : est l'ensemble des considérations, des aptitudes que la société attribue à l'homme/garçon ou à la femme/fille, du point de vue biologique.</li> </ul> <p>La différence entre le Genre et le sexe est que le sexe est biologique et le genre est social. Le genre évolue selon le milieu (géographique, culturel) et selon le temps.</p> <p><b>Sociétés patriarcales</b> : Sociétés dans lesquelles les hommes sont en position de pouvoir par rapport aux femmes.</p> <p><b>Stéréotypes de genre</b> : Des idées bien ancrées mais erronées sur les caractéristiques de chaque genre.</p> <p><b>Socialisation de genre</b> : Éducation différenciée selon le sexe dans laquelle la masculinité se construit autour des caractéristiques dominantes et la féminité autour des caractéristiques soumises.</p>	



*Dans la communauté, nous constatons des différences dans le traitement des filles et des garçons. Voici quelques exemples de ces différences, qui engendrent des inégalités et c'est cela qui est problématique :*

- Dans les ménages, les tâches ménagères sont réservées aux filles, ce qui a un impact sur l'éducation (les filles arrivent en retard à l'école et n'ont pas suffisamment de temps pour faire leurs devoirs. Ceci est vécu dans les écoles également où les filles sont chargées de faire le nettoyage des établissements scolaires.*
- Dans les familles, les filles n'ont pas droit à l'héritage selon plusieurs coutumes et normes sociales alors que la loi congolaise n'exclut pas les filles dans le partage des biens, art 758 du code de la famille, loi N°16/008 du 15 juillet 2016.*
- Elles ne participent pas aux prises de décision au sein de la famille. Dans certaines écoles, les élèves filles ne font pas partie des organes de décision.*
- Il est constaté que lorsqu'une fille est enceinte, la fille est refoulée de l'école mais le garçon est gardé à l'école sous une immunité.*

*Le facilitateur rappelle qu'il est important que les familles et les écoles encouragent les pratiques égalitaires entre les filles et les garçons. Dès leur bas âge, les enfants doivent être initiés à la collaboration, au partenariat.*

*Tous les enfants doivent avoir les mêmes possibilités, cela ne doit pas être lié à leur sexe. Sinon on parle de stéréotypes de genre (c'est la même chose pour le milieu social. C'est très ancré dans les consciences de tous, car nous sommes tous élevés, socialisés avec ces habitudes et croyances, qui ne sont pas fondées sur des sciences. (hommes et femmes sont dotés chacun de 2 bras et 2 jambes et ils peuvent donc, tous deux, passer le balai ! Les femmes n'ont pas plus de capacités, mais comme elles sont habituées dès leur jeune âge, oui elles deviennent expertes, mais ce n'est pas inné !)*



<b>THEME 10 : LE VIOL</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur arrivée à la séance</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s que la séance passée a porté sur la compréhension du genre</li> <li>- Ajoutez en disant que la séance d'aujourd'hui portera sur la compréhension du viol</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener les participant(e)s à comprendre le concept du viol</li> <li>- Comprendre les causes du viol et les conséquences sur les victimes</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35 minutes
<p><b>Matériels : Tableau noir, craie, papiers, stylos, ...</b></p> <p><i>Etape 1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappelez aux participant(e)s que la loi N°006/018 et 006/019 du 20 juillet 2006 portant répression des actes des violences sexuelles en RDC définit les concepts clés sur les violences sexuelles faites aux femmes.</li> <li>- Dites aux participant(e)s que cette loi condamne le viol qui est l'acte par lequel une personne est contrainte à un acte sexuel (le plus souvent un rapport sexuel) par la force, la surprise, la menace, la ruse ou, plus largement, par l'absence de consentement.</li> <li>- Nul n'est censé ignorer la loi.</li> </ul> <p><i>Etape 2 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes.             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Un ou une mineure a-t-il le consentement ?</li> <li>b) Une personne violée peut-elle être fautive de son viol ?</li> <li>c) Quelles sont les causes du viol dans votre milieu ?</li> <li>d) Quelles sont les personnes qui sont souvent victimes de viol</li> <li>e) Quelles sont les conséquences du viol sur les victimes et sur les auteurs ?</li> </ol> </li> </ul> <p><i>Etape 3</i></p> <p><i>Définir les moyens d'aide</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Quels sont les services de soutien aux victimes de viol dans votre milieu ?</li> <li>b) Comment pouvez-vous aider les personnes victimes en tant que membre du club ?</li> </ol>	



<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p>À la clôture des discussions,</p> <p>Quelques éléments sur les Violences sexuelles infligées aux enfants</p> <p>On dit qu'il y a violence sexuelle lorsqu'un enfant est utilisé par un adulte ou par un enfant soit plus âgé soit ayant une connaissance plus grande pour le plaisir sexuel. Cela peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tentative ou rapport sexuel réel avec un enfant ;</li> <li>• L'activité sexuelle non pénétrative, par exemple frotter son pénis entre les cuisses de l'enfant ou sur ses organes génitaux ;</li> <li>• Masturbation entre un adulte et un enfant</li> <li>• Viol, inceste, voyeurisme ;</li> <li>• Attouchement à connotation sexuelle ....</li> </ul> <p>Les conséquences peuvent être nombreuses mais les principales sont les suivantes, sans que cette liste soit exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ baisse de l'estime de soi, manque d'assurance et de confiance en soi ;</li> <li>▶ sentiment de saleté et de honte ;</li> <li>▶ difficultés sexuelles (abstinence ou errance, désordre de la libido, rapports sexuels douloureux ...) ;</li> <li>▶ difficultés relationnelles (engagement amoureux impossible, agressivité, isolement social, violences conjugales avec ou sans viols conjugaux, dégoût ou haine des hommes ...) ;</li> <li>▶ difficultés somatiques et psychosomatiques (problèmes gynécologiques, de dos ; soins dentaires refusés ; lavements fréquents ; douleurs au ventre ou à l'anus ...) ;</li> <li>▶ difficultés autour de la maternité (grossesses non désirées, angoissées, stérilité psychogène, craintes non maîtrisées autour de la pédophilie ...) ;</li> <li>▶ conduites addictives et d'autodestruction (anorexie, boulimie, automutilation, tentatives ou idées suicidaires, automédication abusive...) ;</li> <li>▶ diverses pathologies psychiques (dépression, psychoses, mal-être généralisé, sentiment de culpabilité dévorant, sentiment de vide et non-sens, dégoût de soi, de son corps, de son image dans le miroir ...) ; culpabilité</li> <li>▶ les difficultés professionnelles (abandon du travail, chômage, stagnation, instabilité, périodes SDF, échec scolaire ...) ;</li> <li>▶ les hospitalisations répétées, spécialement en psychiatrie.</li> <li>▶ Diverses maladies, comme les IST</li> <li>▶ Rejet social et familial</li> </ul> <p>-</p> <p>Les fausses croyances, les masculinités négatives, les normes sociales et pratiques culturelles font partie des causes profondes du viol. De même que l'impunité régnant dans le domaine, alors que le viol est considéré par la loi comme un crime, dont la peine encourue est élevée. C'est une des pires infractions possibles.</p> <p>Pour beaucoup de cas, le viol est précédé et/ou suivi des violences physiques, des</p>	



tortures et kidnapping.

Les auteurs des violences doivent aussi la rigueur de la loi. Une fois condamné, ils perdent leur avenir et croupissent en prison.

NB : La loi ne prévoit pas un régime spécial concernant le consentement des mineurs et cela complique la preuve des viols (certains pays ont prévu que certains actes étaient automatiquement une infraction, lorsqu'ils étaient commis sur un mineur de moins de 13 ans par exemple). Les spécialistes de l'enfance reconnaissent tous que c'est aux adultes d'être responsable et de ne susciter, accepter commettre aucun acte sexuel avec un enfant, car il n'est pas en âge de compréhension d'une sexualité mature. MPour les mineurs, la loi dit que le consentement n'est pas garanti c'est-à-dire qu'on ne peut pas dire qu'il y a eu consentement pour les victimes mineurs.

#### **Section 4 : Des agressions sexuelles prévues par la loi portant protection de l'enfant**

##### **Article 169**

Les actes de pédophilie s'entendent de toute attirance sexuelle d'un adulte ou d'un adolescent envers un enfant, notamment l'attentat à la pudeur, la relation sexuelle, l'érotisme, la pornographie, l'abus sexuel et le viol.

##### **Article 170**

Le viol d'enfant est puni de sept à vingt ans de servitude pénale principale et d'une amende de huit cent mille à un million de francs congolais.

Le minimum de la peine est doublé si le viol est le fait :

1. des ascendants de l'enfant sur lequel ou avec l'aide duquel le viol a été commis;
2. des personnes qui ont autorité sur l'enfant;
3. de ses enseignants ou de ses serviteurs à gage ou les serviteurs des personnes ci-dessus;
4. des agents publics, des ministres de culte qui ont abusé de leur position pour le commettre du personnel médical, para médical ou des assistants sociaux, des tradipraticiens envers les enfants confiés à leurs soins;
5. des gardiens sur les enfants placés sous leur surveillance;

Le minimum de la peine est également doublé' :

1. s'il est commis avec l'aide d'une ou plusieurs personnes;
2. s'il est commis en public;
3. s'il a causé à la victime une altération grave de sa santé et/ou laissé de séquelles physiques et/ou psychologiques graves ;
4. s'il est commis sur un enfant vivant avec handicap;
5. s'il a été commis avec usage ou menace d'une arme.

##### **Article 171**

Commet un viol d'enfant, soit à l'aide de violences ou menaces graves ou par contrainte à l'encontre d'un enfant, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, soit par surprise, pression psychologique, soit à l'occasion d'un environnement coercitif, soit en abusant d'un enfant qui, par le fait d'une maladie, par l'altération de ses facultés ou par toute autre cause accidentelle a perdu l'usage de ses sens ou en a été privé par quelques artifices :

- a) tout homme qui introduit son organe sexuel, même superficiellement dans celui d'une enfant ou toute femme qui oblige url enfant à introduire même superficiellement son organe sexuel dans le sien;
- b) tout homme qui pénètre, même superficiellement l'anus, la bouche ou tout autre orifice du corps d'un enfant par un organe sexuel, par toute autre partie du corps ou par un objet quelconque ou toute femme qui oblige un enfant à exposer son organe sexuel à des attouchements par une partie de



- son corps ou par un objet quelconque ;
- c) toute personne qui introduit, même superficiellement, toute autre partie du corps ou un objet quelconque dans le vagin d'une enfant;
  - d) toute personne qui oblige un enfant à pénétrer, même superficiellement son anus, sa bouche ou tout orifice de son corps par un organe sexuel, par toute autre partie du corps ou par un objet quelconque.



<b>THEME 11: LE HARCÈLEMENT SEXUEL</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur présence à la séance</li> <li>- Rappelez que la séance sera toujours participative et appellera tout le monde à faire des apports constructifs ;</li> <li>- Informez les participant(e)s que la séance d'aujourd'hui portera sur le harcèlement sexuel</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les membres du club à comprendre le harcèlement sexuel et à le prévenir.</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p><b>Matériels : Stylos, craie, tableau noir,</b></p> <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brainstorming sur le harcèlement sexuel</li> <li>- Informez les participant(e)s que le harcèlement sexuel est un enchaînement d'agissements hostiles et à connotation sexuelle, dont la répétition et l'intensité affaiblissent psychologiquement la victime.</li> <li>- Il peut viser à intimider la victime, à la dominer, ou à obtenir un acte sexuel.</li> </ul> <p>Etape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :               <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Quelles sont les causes et conséquences ?</li> <li>b) Qui sont les victimes du harcèlement sexuel ? Qui sont les auteurs ?</li> <li>c) Quelles sont les conséquences du harcèlement sexuel sur les victimes ?</li> <li>d) Comment les membres des clubs peuvent aider les victimes du harcèlement scolaire ?</li> <li>e) Comment prévenir le harcèlement sexuel dans les écoles</li> </ol> </li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Dans les écoles, des élèves sont objet des diverses violences Le plus souvent, les victimes de harcèlement sexuel sont des filles.</p> <p>Dans les écoles, une grande partie du harcèlement sexuel est commis par certains enseignants, mais aussi par des élèves .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exemple : un enseignant menace une fille qu'elle ne va pas réussir si elle ne lui donne pas une faveur sexuelle ;</li> <li>- Un garçon veut coucher avec une fille parce qu'elle doit lui payer le syllabus (échange),</li> </ul>	



- *Menacer quelqu'un de publier ses photos intimes s'il ne vous donne pas une faveur sexuelle*
- *Le harcèlement sexuel a des conséquences énormes sur la vie des enfants. Nous enregistrons les troubles psychosociaux. L'instabilité des enfants dans les écoles, les échecs scolaires, ...*

*Nb : il faut le dénoncer auprès de la direction de l'école, s'orienter auprès des réseaux de protection de l'enfant comme les RECOPE qui se trouvent dans nos différents quartiers.*



<b>THEME 12 : EXPLOITATIONS SEXUELLES</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s</li> <li>- Informez les participant(e)s que la séance d'aujourd'hui portera sur les exploitations sexuelles faites aux enfants ;</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la prévention des actes d'exploitation sexuelle faite aux enfants</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p><b>Matériels</b> : tableau noir, craie, Stylo, Papier</p> <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brainstorming sur l'exploitation sexuelle</li> <li>- Informez les participant(e)s que les enfants sont victime d'exploitation sexuelle. (voir aussi le thème 10 relatif au Viol)</li> <li>- Dites aux participant(e)s que l'exploitation sexuelle désigne le fait d'abuser/profiter ou de tenter d'abuser/profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, <u>en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique</u>. Exemple : prostitution, mais aussi un cadeau ou un service contre du sexe</li> <li>- Ajoutez en disant que l'abus sexuel suppose une action à caractère sexuel blessant ou risquant de blesser un garçon ou une fille, physiquement ou émotionnellement, impliquant un partenaire adulte ou un autre enfant<sup>1</sup>. Il comporte souvent un contact corporel, mais pas toujours (exhibition). La notion n'est pas définie juridiquement, mais concerne l'attentat à la pudeur, aux mœurs, l'incitation à la débauche, l'exhibition sexuelle la pédopornographie).</li> </ul> <p>Etape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Posez aux participant(e)s les questions suivantes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Quelles sont les causes de l'exploitation sexuelle</li> <li>b) Quelles sont les conséquences sur les enfants ?</li> <li>c) Définir un cadeau ou un service</li> <li>d) Comment savoir si une relation est contrainte, ou exploitée ?</li> <li>e) Comment aider, protéger les élèves contre les abus et l'exploitation sexuelle ?</li> </ol> </li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le facilitateur ajoute que les enfants sont victimes d'actes d'abus sexuel</p>	



*dans les écoles et les communautés. Il est important que les familles, les écoles et les communautés entières puissent se mobiliser pour prévenir les actes d'abus et d'exploitation sexuelle.*

*le harcèlement en ligne se développe, attention aux photos prises, et encore plus publiées sur Internet.*

*Les mesures communautaires devraient comprendre :*

- L'éradication des actes d'abus et exploitation sexuelle à travers les sensibilisations dans les églises, les écoles, les lieux de sortie(bars, restaurant...)*
- Le démantèlement des maisons de tolérance dans les communautés et en priorité autour des écoles. L'environnement des écoles devrait être sécurisé.*
- Encourager les parents à discuter avec les enfants, à éviter d'exposer les enfants dans les activités qui les mettent en situation de vulnérabilité face aux EAS (exploitations et abus sexuels)*
- Mettre en place des alternatives pour répondre aux besoins économiques*
- Encourager les victimes des EAS à dénoncer et à porter plainte ;*



<b>THEME 13: LE MARIAGE PRECOCE/ FORCE</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s;</li> <li>- Informez les participant(e)s que la séance d'aujourd'hui portera sur le mariage précoce.</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les mariages des enfants en milieu scolaire et communautaire</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p><b>Matériels</b> : Stylos, cahier, tableau noir, Craie,...</p> <p style="text-align: center;"><i>Etape 1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informez les participant(e)s ce qu'est un mariage précoce : mariage qui implique un enfant de moins de 18 ans et souvent contre leur volonté.</li> <li>- Ajoutez en disant que des enfants sont victimes des mariages précoces à l'est de la RDC</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Etape 2</i></p> <p>Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Quelles sont les causes des mariages des enfants ?</li> <li>b) Quelles sont les conséquences sur les enfants ?</li> <li>c) Comment les membres du club et les familles peuvent aider à prévenir les mariages des enfants ?</li> </ol>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le facilitateur informe les participant(e)s que le mariage des enfants est une pratique courante dans nos communautés. Ce problème bloque les enfants à poursuivre leur scolarité.</p> <p>Parmi les causes, figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les normes sociales et pratiques culturelles</li> <li>- La pauvreté des familles</li> <li>- Les grossesses précoces</li> <li>- Etc</li> </ul> <p>Les enfants qui sont victimes des mariages précoces font face à des conséquences plus graves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les troubles psychosociaux</li> <li>- Ils/elles sont confronté(e)s à des difficultés des couples à un âge où elles ne sont pas matures</li> <li>- Elles commencent à supporter les charges qui ne sont pas de leurs capacités ;</li> </ul>	



- Certains enfants ont perdu la vie à cause des violences physiques dans leurs couples
- Ils abandonnent les études et se concentrent sur la recherche de la vie adulte ;

*NB : les membres des familles sont fortement impliqués dans les questions de mariage précoce. Par exemple, lorsqu'une fille est victime d'une grossesse, il est constaté que dans beaucoup de familles, que la victime est forcée d'aller chez l'auteur pour commencer la vie de couple, peu importe son âge. Les membres des communautés peuvent changer d'attitude et éviter le mariage des enfants en trouvant d'autres alternatives ;*

**Article 189 LPE : c'est une infraction punie**

*Toute personne qui exerce l'autorité parentale ou tutélaire sur un enfant, le donne en mariage ou en vue de celui-ci, ou le contraint à se marier est puni d'une peine de cinq à douze ans de servitude pénale principale et d'une amende de huit cents mille à un million de francs congolais.*



<b>THEME 14: VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES OU ÉMOTIONNELLES</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire la séance en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s et les encourager à participer activement à la séance de discussion.</li> <li>- Ajoutez que la séance d'aujourd'hui portera sur les violences psychologiques dont sont victimes les enfants ;</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
Prévenir les violences psychologiques faites contre les enfants dans les écoles.	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p><b>Matériels</b> : Stylos, tableau noir ,</p> <p>Etape 1 :</p> <p>Informez les participant(e)s que la violence psychologique est caractérisée par un comportement agressif ou violent qui peut par la suite résulter en un traumatisme psychologique, pouvant inclure anxiété, dépression chronique.</p> <p>Dans les écoles, les enfants sont victimes des violences psychologiques.</p> <p>Ces violences sont caractérisées par les injures, les menaces, (De fois des surnoms) ;</p> <p>Etape 2</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Comment se manifeste la violence psychologique dans votre école ?</li> <li>2)Témoin d'une violence psychologique, que dois-je faire ?</li> <li>3)Comment les membres du club peuvent aider les victimes des violences psychologiques au sein des écoles ?</li> </ol>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>selon l'OMS : il peut s'agit de restriction de mouvement, de propos désobligeants, accusateurs, menaçants, effrayants, discriminatoires ou humiliants et d'autre formes de rejet ou traitement hostile. c'est souvent difficile à prouver.</p> <p>Certains enfants sont des boucs émissaires/ tête de turc, ils sont harcelés, parfois par plusieurs personnes, voire toute une classe. L'enfant ne veut alors plus du tout venir en classe, ça peut être une cause d'abandon scolaire.</p>	



*La violence psychologique désigne le fait de:*

- crier sur un enfant,*
- mener des actions ou tenir des propos négatifs, déplacés, embarrassants, offensants dévalorisants, dégradants à son égard,*
- le priver d'affection ou d'amour,*
- lui proférer des menaces incessantes,*
- lui faire constamment des reproches,*
- lui enlever ses parents, un être cher ou objet qui lui est cher,*
- le séquestrer,*
- lui manquer de confiance et ou de respect,*
- refuser de lui parler et/ou se servir d'une autre personne pour lui passer des messages.*

*En somme, le rejet, l'humiliation, l'intimidation, l'isolement, la corruption, l'exploitation et le retrait de l'affection sont assimilés à des formes de violence psychologique.*

*Le facilitateur précise que les violences psychologiques ont un impact grave sur la vie et la stabilité des enfants.*

*Elles influencent le rendement des élèves, (perte d'estime de soi et de confiance en l'autre)*

- Les enseignants au sein des écoles doivent être sensibles aux violences psychologiques dont sont victimes les enfants,*
- L'école doit collaborer normalement avec les parents afin de discuter des changements brusques de comportement constatées chez les enfants ;*
- Il est important que les membres du club soit aussi sensibles aux violences psychologiques ; ils doivent dénoncer et orienter les victimes vers les services de pris en charge qui soient les plus proches ;*



<b>THEME 15 : SIGNALEMENT DES CAS DES VIOLENCES COMMIS SUR LES ENFANTS ET SERVICES DE PRISE EN CHARGE</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s ;</li> <li>- Informez les participant(e)s que cette séance concerne le signalement des cas de violences commis sur les enfants</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener les membres des clubs à mettre en place un système de dénonciation de cas au niveau des écoles.</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p>Matériels : tableau noir, Craie,</p> <p>Etape 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informez les participant(e)s que le signalement des cas des violences est un élément clé pour renforcer la prévention des violences faites aux enfants.</li> <li>- Ajoutez en disant que beaucoup de cas de violences faites sur les enfants restent sous silence et les auteurs ne sont pas inquiétés</li> <li>- Informez encore que les membres du club doivent savoir que dans les familles, dans les écoles, on constate diverses violences faites contre les enfants et malheureusement la voix de réparation préférée est le recours aux arrangements à l'amiable entre parents. De plus, dans ces cas, l'enfant victime n'est pas correctement entendu, les torts pas compris et reconnus par l'auteur et il y a donc risque de répétition des faits.</li> </ul> <p>Etape 2</p> <p>Posez aux participant(e)s les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Pourquoi le signalement de cas est important ?</li> <li>b) Comment les membres des clubs peuvent signaler les cas des violences faites contre les enfants ?</li> <li>c) Auprès de qui les membres des clubs peuvent signaler les cas de violence ?</li> </ol>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine.</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le facilitateur informe les participant(e)s que toute personne est censée dénoncer les cas de violences. Se taire constitue une complicité.</p> <p>Le facilitateur informe que chaque école doit être dotée d'un mécanisme de gestion des plaintes.</p> <p>Les enseignants, les élèves, les dirigeants scolaires, sont tenues de</p>	



*dénoncer les cas de violences commis sur les enfants auprès des instances judiciaires si on est témoin direct, auprès des organisations de défense des droits de l'enfant si on est témoin indirect.*

*Si la victime ne reconnaît pas son bourreau, l'orienter devant un parquet pour des enquêtes afin de punir le coupable*

*Les écoles doivent être en collaboration avec les autres acteurs qui font la prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judiciaire y compris pour la réinsertion socioéducative pour se rassurer que les enfants victimes accèdent aux services de prise en charge.*

*Des boîtes à suggestions peuvent être mises en place.*

Si un élève fait des révélations à un membre du Club :

- il faut tout d'abord être précautionneux avec cette parole précieuse : le remercier de sa confiance et d'avoir parlé – sans prendre partie.
- Il faut le laisser parler, ne pas lui poser de questions fermées, pour ne pas orienter ses réponses.
- Il faut le rassurer, l'aider à identifier une personne ressource de confiance dans son entourage – si possible
- Il est utile d'identifier le domaine de son problème pour l'orienter ensuite au mieux. S'agit-il d'un harcèlement scolaire ? D'un mal-être ? De la perte d'un proche ? D'un environnement familial difficile, de négligence ? De violence physique ou sexuelle ?
- Ecrivez les termes qu'il a utilisés pour ne pas interpréter et orienter les propos.

➤ *si les faits révélés concernent le milieu scolaire :*

- *orientation de l'enfant : aux structures sociales de protection de l'enfant comme le RECOPE (réseau communautaire de protection de l'enfance), se confier à une personne de confiance de son entourage*
- *information à l'enseignant référent et à la direction- sous forme orale et écrite (avoir un format type)*

➤ *si les faits concernent une situation intrafamiliale ou autre hors du milieu scolaire :*

- *orientation de l'enfant : services spécialisés, se confier à une personne de confiance de son entourage*
- *Information orale et écrite au service social/médical de l'établissement (confidentialité des informations transmises)*
- *Si infraction de nature pénale > information au référent de GHOVODI, en vue de la rédaction d'un signalement*

Avoir des numéros de téléphone à contacter en cas de besoin. Vous pouvez contacter la ligne 117 qui est géré par la Division des Affaires sociales

*Si vous êtes témoin direct d'une atteinte à la dignité d'un élève :*

*-ne prenez pas de risque inutile*

*-cherchez des ami.e.s, pour être plusieurs témoins et ne pas être seul.e et en difficulté.*



<p align="center"><b>THEME 16 : PRÉVENIR LA DISCRIMINATION DES ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE</b></p>	<p align="center">60 minutes</p>
<p><b>Brève Introduction de la Séance</b></p>	<p align="center">5 minutes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s;</li> <li>- Informez les participant(e)s que la séance d'aujourd'hui portera sur la prévention de la discrimination des enfants en milieu scolaire</li> </ul>	
<p>Objectif de la séance</p>	<p align="center">5 minutes</p>
<p>Renforcer la prévention de la discrimination faite aux enfants en milieu scolaire.</p>	
<p><b>Déroulement de la séance</b></p>	<p align="center">35 minutes</p>
<p><b>Matériels : Stylos, cahiers, tableau noir, ...</b></p> <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informez aux participant(e)s que la discrimination est une action qui a pour effet de traiter de manière négative une personne en raison de sa race, de son sexe, de son âge, sa religion, son origine ethnique, ou de sa déficience,</li> <li>- Ajoutez que beaucoup d'enfants font l'objet de discrimination dans les écoles.</li> <li>- Rappelez aux participant(e)s que les enfants devraient se sentir à l'aise en étant à l'école et à l'abri de toute forme de discrimination.</li> </ul> <p>Etape 2 :</p> <p>Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les formes de discriminations que vous connaissez ? Donnez des exemples</li> <li>- Y a-t-il des catégories d'enfants qui sont le plus souvent victimes de la discrimination dans les écoles ? Si oui, lesquelles ? Quelles sont les conséquences de ces discriminations sur les enfants ?</li> <li>- Comment les écoles devraient combattre la discrimination des enfants ?</li> <li>- Quels rôles pour les membres du club ?</li> <li>-</li> </ul>	
<p><b>CONCLUSION</b></p>	<p align="center">5 minutes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<p><b>Notes du facilitateur</b></p>	<p align="center">10 minutes</p>
<p><b>À la clôture des discussions,</b> Le facilitateur termine en disant ceci :</p>	



*une discrimination est un traitement différent, il s'agit de défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses. La discrimination est sanctionnée par la loi.*

*Dans les écoles, on constate es discriminations faites contre certaines catégories d'enfant notamment :*

- les enfants vivant avec handicap,*
- les enfants dits sorciers,*
- les enfants venant des familles en vulnérabilité aiguée (très pauvres)*
- les enfants ayant été victimes des violences,*
- les enfants venant des minorités ethniques,*
- les enfants avec des malformations physiques,*
- les enfants déplacés,*
- les enfants albinos, ...*

*mais toute différence (souvent physique), peut être une source de discrimination*

*On note les injures, la mise à l'écart, les chantages. ces discriminations sont souvent le fait des autorités. Elles peuvent se transformer en violence psychologique.*

- ces enfants doivent bénéficier d'une intégration et doivent collaborer avec les autres enfants dans les écoles ;*
- Les écoles doivent être des cadres protégés, des cadres où les enfants sont à l'abri des discriminations.*

*Les écoles doivent sanctionner les cas de discrimination dénoncé par les enfants victimes. Cela doit être inclus dans les règlements d'ordre intérieur des écoles.*

- Les membres des clubs doivent sensibiliser dans les écoles pour les pratiques égalitaires, et surtout la prise en compte des besoins spécifiques pour les enfants victimes de discrimination.*

*pour précision, on peut parler de discrimination positive, pour prendre des actions ou mesures positive pour renverser une discrimination. Ces discriminations positives doivent être temporaires, le temps que les pratiques deviennent égalitaires, naturellement.*



<b>THEME 17 : IST ET VIH/SIDA</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire la séance en remerciant les participant(e)s pour leur présence</li> <li>- Informez les participant(e)s que la séance d'aujourd'hui portera sur les IST/VIH/SIDA</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir la contamination du VIH/SIDA pour les élèves dans les écoles</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p><b>Matériels :</b> papiers, Stylos, tableau noir</p> <p><b>Etape 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informez les participant.e.s que le VIH/SIDA est très dangereux</li> <li>- Que c'est une maladie qui tue beaucoup de personnes dont des enfants</li> <li>- Ajoutez en disant qu'il existe des enfants nés des personnes vivant avec le VIH/SIDA et qui nécessitent des soins particuliers.             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappelez aux participant(e)s que selon l'UNICEF, Plus de 2,8 millions d'enfants et d'adolescents vivaient avec le VIH en 2019 – dont près de 9/ 10 en Afrique subsaharienne (38 millions de personnes vivaient avec le VIH en 2019 et 1,7 millions de personnes ont été contaminées au cours de l' année 2019)</li> </ul> </li> <li>- Dites aux participant(e)s que ces statistiques sont une estimation étant donné que plusieurs personnes vivent dans l'ignorance de leur séropositivité (donc ne sont pas comptabilisées).</li> </ul> <p><b>Etape 2</b></p> <p>Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les causes de la contamination au VIH/SIDA chez les jeunes adolescents ?</li> <li>- Comment se transmet le VIH ?</li> <li>- Quelles en sont les conséquences sur la vie des jeunes adolescents ?</li> <li>- Quelles autres IST connaissez-vous ?</li> <li>- Comment les membres du club peuvent aider dans la prévention de la contamination au VIH/SIDA</li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez celles et ceux qui n'ont pas parlé à participer activement à la séance prochaine</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p>À la clôture des discussions,</p> <p>Le facilitateur définit aux participant(e)s les concepts clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants sont victimes du VIH/SIDA pour plusieurs raisons entre</li> </ul>	



*autre les enfants qui sont nés des PVVIH, enfants victimes de viol, enfants exploités sexuellement, ...*

- *Les enfants victimes trouvent des problèmes énormes dans les communautés respectives. Ils sont rejetés, discriminés et font l'objet de moqueries. Ces enfants n'ont pas accès au dépistage volontaire, ...*
- *L'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) fait partie des IST. Le VIH se transmet par voie sexuelle ou par voie sanguine. Il existe aussi une transmission verticale, de la mère à l'enfant.*
- *Le VIH est le virus responsable du syndrome d'immunodéficience acquise (Sida). En pénétrant dans l'organisme, le VIH attaque certains globules blancs (les lymphocytes T4) responsables de l'immunité, affaiblissant ainsi les défenses immunitaires. Le sida est l'étape la plus avancée de l'infection par le VIH.*

*D'autres IST existent et ont aussi de graves conséquences, stérilité, cancer du foie ou du col de l'utérus, atteintes au cerveau, aux nerfs, au cœur, infections des articulations) :*

- *Blennorragie (ou chaude pisse)*
- *hépatite B*
- *herpès génital*
- *mycoplasme*
- *syphilis*
- *papillomavirus*

*Quelques symptômes :*

*brûlures et/ou écoulement jaune par la verge, le vagin ou l'anus, fièvre, douleur au bas-ventre, petits boutons douloureux en forme de bulles (cloques) sur les organes génitaux.*

*Pour en savoir plus : <http://www.info-ist.fr/tout-savoir-sur-les-ist/syphilis.html>*

*Les membres du club doivent sensibiliser les autres élèves sur la lutte contre le VIH/SIDA et les IST,*

- *éviter les rapports sexuels non protégés, même avec des personnes que l'on connaît,*
- *Fidélité pour ne pas transmettre une grave maladie à tous ses partenaires*
- *sensibiliser sur l'importance du dépistage volontaire, dès le moindre signe ...*



<b>THEME 18 : SAUVEGARDE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	60 minutes
<b>Brève Introduction de la Séance</b>	5 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaitez la bienvenue aux participant(e)s ;</li> <li>- Informez les participant(e)s que cette séance porte sur la sauvegarde et la protection de l'environnement.</li> </ul>	
<b>Objectif de la séance</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Susciter la participation des enfants dans la sauvegarde et la protection de l'environnement</li> </ul>	
<b>Déroulement de la séance</b>	35minutes
<p><b>Matériels : Stylos, tableau, craie, arbre à planter, pelle, eau,</b></p> <p><b>Etape 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informez aux participant(e)s qu'il est important que les élèves participent à la protection de l'environnement</li> <li>- Les élèves peuvent faire certaines activités au sein des écoles pour assainir, rendre propre, planter des arbres, et doivent veiller à ce que cela soit bien respecté.</li> </ul> <p><b>Etape 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandez aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourquoi est-il important de protéger l'environnement ?</li> <li>2. A quoi le club doit veiller pour assurer la sauvegarde de l'environnement au sein de l'école ?</li> </ol> </li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	5minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remerciez les participant(e)s pour leur participation active</li> <li>- Encouragez les participant(e)s à mettre en œuvre le contenu et de s'activer de façon durable dans les activités de prévention des violences au sein des écoles.</li> </ul>	
<b>Notes du facilitateur</b>	10 minutes
<p><b>À la clôture des discussions,</b></p> <p>Le Facilitateur définit les Concepts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Environnement</b> : est l'ensemble des conditions naturelles et culturelles qui peuvent agir sur les organismes vivants et les activités humaines. L'environnement est notre cadre de vie immédiat, or il peut être pollué de différentes manières. Nous constatons aujourd'hui que les activités humaines sont impliquées dans le réchauffement climatique.</li> </ul> <p><b>les conséquences du changement climatique sont considérables : perte de biodiversité (animale et végétale), dégradation des sols, sécheresse, fin de certaines ressources minières etc. Il apparaît donc essentiel d'en limiter les impacts en freinant les pratiques polluantes et en permettant à la population de se réappropriier des méthodes agricoles respectueuses de l'environnement et des humains.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sauvegarde</b> : l'objectif de la sauvegarde de l'environnement, est de</li> </ul>	



- contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et environnementale,
- Lutter contre le déboisement massif des forêts ainsi que les feux de brousse,
- créer le système innovant pour la gestion des déchets solides et ménagers,
- ,
- sensibiliser la communauté pour une prise de conscience efficace par rapport à la sauvegarde et protection de l'environnement.

*Il est donc urgent que des sanctions concrètes et durables soient mises en œuvre pour permettre aux différentes communautés de mieux vivre, avec des activités moins polluantes et non dégradantes pour l'environnement.*

*Pour finir, le facilitateur invite les participant(e)s dans une activité visant à planter les arbres au sein des écoles, symbole de paix, de la cohésion, de non-violence, et d'un environnement bien traitant au sein des écoles.*

*Exemples de gestes pour favoriser l'environnement :*

- jeter les déchets à la poubelle et pas dans la rue
- réutiliser les sacs en plastique, offrir une seconde vie aux choses que l'on n'utilise plus
- recycler : envoyer certains déchets (métal/ plastique) à des usines de recyclage
- jardiner, soi-même
- observer la nature et les animaux

## **7. MECANISME D'APPUI TECHNIQUE AUX CLUBS**



**L'équipe de GHOVODI s'assure que les clubs bénéficient d'un appui technique de proximité. Ainsi, cet appui va se réaliser de la manière suivante :**

**a) Renforcement des capacités**

*Les membres du comité de chaque club bénéficient d'une formation sur les droits des enfants réalisée par le mobilisateur communautaire de GHOVODI sur 2 jours suivi d'un accompagnement de proximité. Cette formation s'articule sur la connaissance des outils dont la loi portant protection de l'enfance, la convention relative aux droits des enfants. Les membres des clubs sont aussi formés sur les sujets transversaux notamment sur le VIH/SIDA, l'environnement, le genre.*

**b) Suivi de proximité**

*Le mobilisateur communautaire assure que les clubs bénéficient d'un suivi de proximité. Chaque club bénéficie mensuellement d'un appui technique. Le mobilisateur communautaire s'assure des bonnes pratiques, des leçons apprises, et des défis rencontrés sur terrain. Les outils de rapportage sont mis en place et rendus disponibles aux membres des clubs.*

**c) Les outils utilisés**

*GHOVODI rend disponibles les outils nécessaires aux membres des clubs. Ces outils sont notamment :*

- *La trame de rapportage*
- *L'outil d'assurance qualité de la séance de sensibilisation*
- *L'outil de planification des séances pour les activités du club*
- *La grille de suivi de la planification des activités des clubs*



## **Annexe 1**

### **Règlement Intérieur du Club d'Enfants au sein des Écoles Partenaires**

#### **0. Préambule**

*Pour le bon fonctionnement du club d'enfants et pour atteindre son objectif, il a été convenu au niveau de l'organisation GHOVODI d'élaborer un Règlement Intérieur type. Chaque club peut compléter ce règlement mais pas le réduire, selon ses besoins et l'adopter. Ce règlement est alors opposable à tous et ne souffre d'aucune exception. Toutes ses clauses seront scrupuleusement respectées par tous les membres du club d'enfants.*

*L'objectif du club est de « **sensibiliser les élèves pour connaître les droits de l'enfant, et éviter les différentes formes de maltraitance ou de violences faites aux enfants en milieu scolaire, en famille et dans la communauté.***

#### **Chapitre 1. Composition et fonctionnement**

##### **Composition d'un club**

*Le club est composé de 15 élèves volontaires choisis au sein d'une école. Sur les 15 volontaires, nous pouvons avoir 7 filles et 8 garçons ou 8 garçons et 7 filles.*

*Chaque club a un comité. Ce comité est composé d'un ou d'une :*

- **Point focal** : il joue le rôle de meneur du groupe. Il représente le club dans les réunions interclubs ; il préside les réunions du club,
- **Point focal Adjoint** : il appui le point focal dans ses attributions, il joue l'intérim du point focal en son absence,
- **Secrétaire** : il fait les rapports des activités du club, des comptes-rendus des réunions des clubs,
- **Sec Adjoint** : il joue l'intérim du secrétaire en son absence,
- **Conseiller** : il est chargé de la morale du groupe, il veille au respect des principes et des valeurs propres au groupe.
- **Trésorier** : il se charge de la caisse de solidarité pour les enfants au sein des clubs ;

##### **Principes clés :**

**Les clubs sont gérés par des principes clés notamment :**

- La bonne gouvernance
- L'entraide mutuelle
- La confidentialité
- La bienveillance
- La non-violence
- La démocratie
- L'inclusivité
- La sureté



## **Chapitre 2 : Des obligations**

- Art 1 :** *Le début des activités du club d'enfants est convenu après les cours et ceci pendant soixante minutes.*
- Art 2 :** *Chaque membre du club d'enfants signe la liste de présence lors de chaque réunion.*
- Art 3 :** *L'adhésion au club est volontaire. Est reconnu comme membre du club, tout élève volontaire dont l'âge est compris entre 14 à 16 ans et fréquentant les classes comprises entre la 8<sup>ème</sup> année cycle court, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année des humanités de l'établissement.*
- Art 4 :** *Le point-focal dirige et encadre les membres du club d'enfants au moment des activités après les cours, en cas d'absence, le point focal adjoint dirige les activités. Le secrétaire se charge de rédiger les comptes rendus des réunions et les rapports des activités réalisées par le club ;*
- Art 5 :** *Toute absence d'un membre du club d'enfants, doit être sollicitée où signalée à l'avance au comité du club.*
- Art 6 :** *Le club est composé de 15 élèves bénévoles choisis au sein de l'école avec la participation des autorités scolaires dont 8 garçons et 7 filles ou 8 filles et 7 garçons.*
- Art 7 :** *La bienveillance, l'entraide, le respect mutuel et de la hiérarchie doivent animer tous les membres du club d'enfants.*
- Art 8 :** *Les membres du comité du club d'enfants doivent veiller au maintien de l'ordre pendant les activités du club d'enfants.*
- Art 9 :a)** *Les documents du club d'enfants doivent être tenus à jour par le comité du club d'enfants de ce club*
- b)** *Le point focal du club ou son adjoint est chargé de donner les rapports au mobilisateur de GHOVODI. Il pourra informer GHOVODI de toutes les activités organisées par le club*
- Art 10 :** *Les biens du club d'enfants doivent être protégés par tous les membres du club d'enfants.*
- Art 11 :** *la tenue de réunion du comité du club d'enfants se réalise chaque fois que le besoin se fait sentir.*
- Art 12 :** *La participation de chaque membre du comité du club à toutes les réunions prévues par le comité du club est obligatoire sauf dans le cas d'une indisponibilité justifiée. Si besoin/ à titre exceptionnel, elle peut se réaliser en dehors de l'établissement*
- Art13 :** *Le comité du club d'enfants doit collaborer étroitement avec le décanat/gouvernement des élèves à tous les niveaux.*

## **Chapitre 3 : Les principes à mettre en œuvre**

- 1) *Tous les membres peuvent participer activement aux échanges thématiques du club, dans l'écoute, le respect des autres, sans accaparer la parole ni imposer un point de vue, le conseiller veille à cela.*



- 2) Les membres auront des comportements exemplaires pour leurs pairs, pour cela, ils s'engagent à :
  - ne pas insulter, ni avoir un vocabulaire grossier ni être humiliant;
  - avoir une attitude respectueuse : pas de baisers ni de gestes contraires à la pudeur.
  - ne pas faire de sorties ni mouvement inutiles dans la salle,
  - ne pas être en état d'ébriété ou d'ivresse dans la salle lors des activités.
- 3) Les membres s'engagent à ce que les fonds collectés soient utilisés pour les activités en faveur des droits de l'enfant, et donc à ne pas s'accaparer ou détourner des biens d'autrui ou du club d'enfants.

*Les membres se réunissent chaque 2 semaines pour approfondir une thématique et ensuite être porteur du sujet auprès de leurs pairs*

*Le mobilisateur y participe pour se rassurer de la compréhension du thème par les élèves en vue de les orienter.*

*Ils peuvent également mener des actions en concertation avec la direction de l'école.*

#### **Chapitre 4: Les Sanctions**

- a) *En cas de dérangement et perturbation de l'ordre pendant les activités dans la salle, un avertissement peut être donné par le conseiller du club, (si c'est un membre du comité qui est en cause, le facilitateur du jour le fera à la place du conseiller ) et au deuxième avertissement, ce dernier sera exclu de la séance du jour.*
- b) *En cas de comportement inappropriés (voir liste ci-dessus) dans la salle, ce membre sera suspendu d'une semaine aux activités du club d'enfants. En cas de récidive, il sera exclu définitivement,*
- c) *En cas de d'accaparement ou de détournement des biens d'autrui, ce membre sera exclu du club d'enfants définitivement, sans avertissement et devra rembourser les biens détournés, les autorités scolaires seront alors informés ainsi que les parents.*



**LISTE DES ENFANTS ELEVES ENGAGE.E.S DANS LE CLUB DE L'ECOLE**

<b>N°</b>	<b>Nom et Post-nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Signature</b>
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

*Fait à Goma, le*





**ANNEXES de SUIVI**

**1. OUTIL DE PLANIFICATION POUR LES ACTIVITES DU CLUB**

<b>HEURE</b>	<b>TYPES D'ACTIVITES</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>BESOINS IDENTIFIES POUR LA BONNE REALISATION</b>	<b>FACIL</b>



**2. OUTIL DE RAPPORTAGE POUR LES CLUBS**

**Rapport Mensuel des membres du club**

**Mois.....**  
**École/Club.....**

**Le nom du point focal :**

.....

...

**1. Aperçu sur les activités**



<i>Date</i>	<i>Thème traité</i>	<i>Nbre des Participant(e)s Filles et Garçons</i>		<i>Point(s) fort(s) obtenu(s) et suivi à faire</i>	<i>difficulté et leçon(s)</i>

**Conclusion** (Bilan- Ressentis- Orientation) pour ce mois

**Fait à Goma ou Nyiragongo, le ..../...../2021**  
**Focal**

**Signature du point**



**LISTE DE VERIFICATION DE LA QUALITE DE LA SENSIBILISATION  
REALISEE PAR LE MEMBRE DU CLUB**

À utiliser pendant les supervisions des sensibilisations réalisées par les pairs éducateurs dans les écoles.

Marquez X dans la colonne qui mieux représente la performance du sensibilisateur.

**a) Bien fait signifie que tous les standards clés du critère sont atteints**

**c) Pas bien fait signifie qu'un ou plus des standards clés du critère ne sont pas atteints**

**d) Pas fait signifie que le critère n'est pas réalisé.**

Date..... Nom de l'organe.....

Aire de sante .....

Population spécifique ciblée..... No.

Participant(e)s F : .....G :... ..

Type d'audience : En petit groupe..... En grand groupe.....

Critères clés « le membre du club »	Bien fait	Un Peu bien	Pas fait	Commentaires
	<b>Début</b>			
A bien placé les chaises en cercle pour faciliter les discussions				
Le facilitateur sait bien introduire les objectifs de la séance				
Le facilitateur sait vérifier les acquis des participant(e)s				
La facilitateur maîtrise bien la thématique de la séance et sait expliquer aux participant(e)s				
Le facilitateur encourage les discussions des participant(e)s				
Le facilitateur a des exemples pour appuyer la matière				
Le facilitateur sait adapter les messages aux publics cibles				
Le facilitateur encourage les questions (les sollicite, laisse assez de temps, respecte				



toutes les questions, offre de répondre aux questions en privé)				
Le facilitateur répond à toutes les questions efficacement (fournit l'information correcte, assure que tous les participant(e)s comprennent, réfère les participant(e)s aux autres acteurs si il n'a pas de réponse)				
Montre du respect aux participant(e)s à tout moment				
Rappelle les participant(e)s à la fin qu'ils/elles peuvent trouver plus d'information aux maisons d'écoute				
Attend au moins 5 minutes après la séance pour les questions privées				
	<b>Score</b>			
_____ No. de critères bien faits / _____ No. de critères évalués = _____ %				
<b>Plan d'action</b>				
Points d'Action / Recommandations	Personne Responsable	Date limite	Observation	

Fait à Goma, le .../.../20...

Superviseur \_\_\_\_\_

Supervisé(e)s \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_



## MobCom Fiche de Planification des Activités et Rapports

*Date : ..... Aire de sante : .....*

*Type d'activité de la communauté : .....*

*Population spécifique ciblée : .....*

### ***Plan d'activité (à préparer et écrire avant l'activité)***

*Brève description de l'activité :*

***Objectif(s) de l'activité :***



**Plan d'activité :**

<b>N°</b>	<b>Durée</b>	<b>L'Objectif de l'activité</b>	<b>La Description brève de l'activité</b>	<b>Le Matériel</b>
1.				
2.				
3.				
4.				

**Rapport (à écrire après l'activité)**

Nombre de participant(e)s présents F : ..... G : .....

**Trois résultats importants de l'activité :**

- 1.
- 2.
- 3.

**Trois points d'action pour le suivi :**

- 1.
- 2.
- 3.

**Conseil(s) pour une prochaine séance :**

**-Signature de MobCom : .....**